ABJ CONSEIL

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) au capital de 1 000 euros

Siege social: 4 chemin de Savarias, Salignac, 33240 Val de Virvée

RCS Libourne n° 890 978 208

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE PORTANT TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L' An Deux Mille Vingt-six, le 22 Juin 2026,

I. A préalablement exposé ce qui suit:

En sa qualité d''associée unique de la société ABJ CONSEIL, Madame BEN HAJ YAHIA Ahlème, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social, a pris les décisions suivantes :

Première décision – Transfert du siège social

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société :

Ancienne adresse :
4 chemin de Savarias, Salignac
33240 Val de Virvée

A.B.

Nouvelle adresse :
45 boulevard de la Croisette
06400 Cannes

Le transfert prend effet à compter du 22 juin 2026.

Deuxième décision – Modification des statuts

En conséquence de la décision qui précède, l'article 4 des statuts relatifs au siège social est modifié comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au :
45 boulevard de la Croisette, 06400 Cannes.

Le reste des statuts demeure inchangé.

Troisième décision – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité, de dépôt et d'inscription modificative auprès des administrations et organismes compétents.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associée unique.

Fait à Cannes, le 22 juin 2026.

L'Associée unique,

Madame BEN HAJ YAHIA Ahlème

Signature :



A.B.